



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/18/1/Add.1
1^{er} novembre 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Dix-huitième réunion du Sous-comité sur l'examen des projets
Beijing, 21-22 novembre 1999

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour annoté.
3. Observations liminaires du Chef du Secrétariat sur le programme de travail du Sous-comité, sur les projets soumis à la 29^e réunion du Comité exécutif et sur les ressources disponibles.
4. Organisation des travaux:
Session de dimanche: 10 heures à 13 heures; 15 heures à 18 heures
Session de lundi: 15 heures à 18 heures

Le Sous-comité est invité à tenir ses délibérations durant la première journée de façon à pouvoir adopter son rapport durant la seconde journée.

5. Questions recensées durant l'examen des projets:

Les questions sont indiquées ci-après, avec entre parenthèses renvois aux paragraphes pertinents du tableau général (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/18):

- (a) Pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Londres (paragraphes 4 -5)
- (b) Surcoûts d'exploitation: prix des produits chimiques (paragraphes 12-14)
- (c) Surcoûts d'exploitation: densité accrue des mousses (paragraphes 15-20)
- (d) Secteur des agents de transformation (paragraphes 21-24)
- (e) Projets de coopération bilatérale (paragraphes 25-26)
- (f) Élimination dans le secteur de la réfrigération (paragraphes 27-29)

- (g) Approbation du stockage des halons préalablement à la reconversion des usines de production d'extincteurs à base de halons (paragraphe 30)
- (h) Plan d'élimination des halons en Chine. Programme de travail pour l'an 2000 (paragraphe 31-32)
- (i) Application des accords de la Chine sur le secteur de la production de CFC (paragraphe 33-34).

Le Sous-comité est invité à formuler des recommandations sur les questions soulevées.

6. Coopération bilatérale:
(Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/20).

Le Secrétariat a examiné 20 propositions et en a recommandé l'approbation globale. Seize autres propositions sont en suspens, les pourparlers se poursuivant encore. Le Sous-comité sur l'examen des projets sera informé de l'issue des discussions.

Le Sous-comité est invité à recommander l'approbation des 20 propositions et à formuler des recommandations appropriées pour les 16 autres propositions, compte tenu des informations à jour présentées par le Secrétariat.

7. a) Amendements du Programme de travail du PNUD pour 1999:
(Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/20)
- b) Amendements du Programme de travail du PNUE pour 1999:
(Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/21).
- c) Amendements du Programme de travail de l'ONUDI pour 1999:
(Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/22)
- d) Programme de travail du PNUE pour l'an 2000:
(Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/23)
- e) Avances sur les programmes de travail du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour l'an 2000: (Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/24)

Le Sous-comité est invité à envisager de recommander l'approbation des activités, selon qu'il convient, et compte tenu des observations du Secrétariat.

8. Projets d'investissement (incluant le bromure de méthyle):
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/25 à UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/49
et UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/64)

- (a) Projets dont l'approbation globale est recommandée:

La liste des projets et des activités dont l'approbation globale est recommandée est présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/18/2. Outre les projets d'investissement, la liste contient également des recommandations d'approbation globale pour des projets bilatéraux, des amendements des

programmes de travail du PNUE, du PNUD et de l'ONUDI, le programme de travail du PNUE pour l'an 2000, ainsi que des avances sur les programmes de travail du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour l'an 2000.

Le Sous-comité est invité à recommander que les projets d'investissement de la liste soient approuvés ou autorisés aux fins d'approbation, sous réserve de la disponibilité de ressources.

(b) Projets destinés à un examen individuel:

Le Tableau général des questions (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/18) contient, à l'Annexe I, une liste totale de 53 propositions de projets. Les projets sont classés en trois groupes: projets comportant des questions de politique qui peuvent être réglées sur la base des conclusions du Sous-comité découlant du point 5 de l'ordre du jour; projets comportant des questions particulières relatives au coût ou à la recevabilité, dont les résultats des pourparlers avec les agences d'exécution intéressées seront communiqués au Comité; et application des accords de la Chine sur les secteurs des halons et de la production.

Le Sous-comité est invité à faire des recommandations sur les projets destinés à être examinés individuellement, en tenant compte de ses conclusions sur la question découlant de l'examen au titre du point 5, des briefings présentés à la réunion par le Secrétariat du Fonds, et d'autres facteurs portant sur différents projets, le cas échéant.

9. Notes de politiques générales:

- a) Plan stratégique d'élimination des ODS dans le sous-secteur de la production de mousses de polyéthylène et de polystyrène extrudées en Chine:
(Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/50)
- b) Plan d'élimination du CFC-11 dans le secteur du tabac en Chine:
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/51)

Le Sous-comité est invité à examiner les recommandations figurant dans les notes de politiques générales ci-dessus, selon qu'il convient.

10. Affectation des ressources

Il est probable que la valeur totale des projets qui seront vraisemblablement recommandés pour approbation dépassera les fonds disponibles aux fins d'engagement à la 29^e réunion, et il sera nécessaire de déterminer lesquels des projets ou des activités devraient être financés maintenant et lesquels devraient attendre que des fonds supplémentaires soient disponibles en temps voulu. La question est décrite au paragraphe 36 du Tableau général.

Le Comité est invité à recommander que les amendements des programmes de travail et les programmes de travail pour l'an 2000 soient financés en premier et à charger le

Secrétariat du Fonds de demander au Trésorier d'affecter des fonds aux projets restants dès que des ressources supplémentaires deviennent disponibles.

11. Questions diverses.